



DESSINONS ENSEMBLE NOTRE VILLE DE DEMAIN

LA PROCÉDURE

Le Conseil Municipal d'Osny a voté le 23 septembre 2021, la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan Local d'Urbanisme d'Osny est un document réglementaire d'application à l'échelle communale. Néanmoins, il doit tenir compte de documents supra-communaux (c'est-à-dire les documents qui dépassent l'échelle de la commune) qui «s'imposent» à lui en matière de hiérarchie des normes.

Cette procédure de révision générale s'appuie également sur une concertation préalable menée auprès des osnysoises, des osnysois et des acteurs du territoire. Elle se déroulera tout au long des phases d'études du PLU jusqu'au moment de l'arrêt de projet.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre aux habitants de s'informer sur l'avancement de la démarche, d'exprimer leur avis sur le projet et de formuler leurs demandes.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite Loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme est à la fois un document d'orientations stratégiques et politiques et un document fixant des règles précises en matière d'utilisation du sol.

À ce titre, le PLU a une incidence majeure sur l'évolution du territoire, sur la façon dont se construisent les projets avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement et enfin, sur le quotidien de ceux qui vivent et animent le territoire d'Osny.

Il fixe les principaux objectifs de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement et les traduit en règles applicables sur l'intégralité du territoire en déterminant, pour chaque zone et/ou secteur du territoire, les règles de constructibilité et de protection qui devront s'appliquer.

Enfin, c'est un document qui s'impose à tous, particuliers, entreprises, administrations et qui sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir, etc.

Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

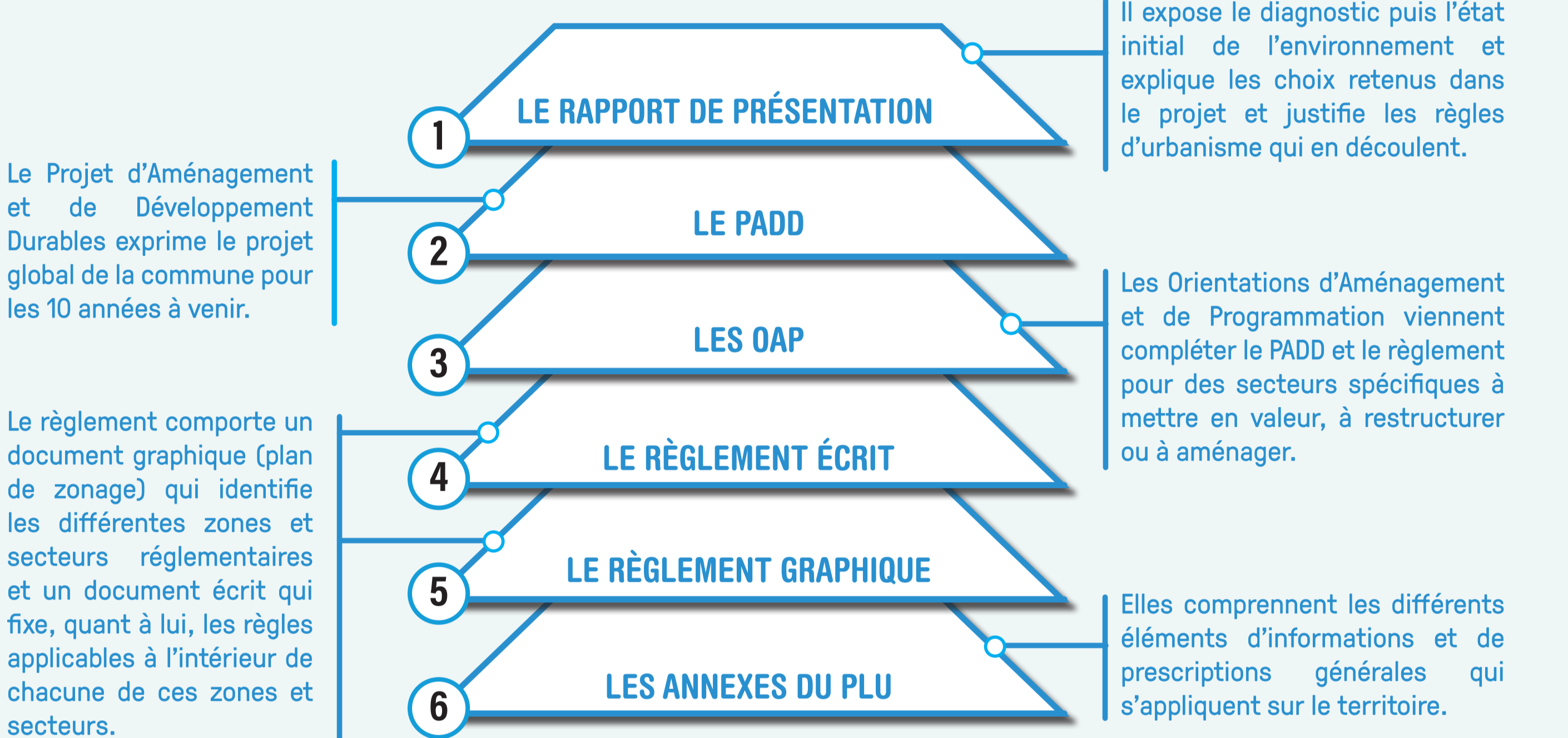
La commune d'Osny a souhaité réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en juin 2019 afin de l'adapter aux enjeux contemporains et au contexte législatif et réglementaire ayant évolué.

Sans être exhaustif, l'équipe municipale entend répondre à d'importants enjeux portés dans la délibération de prescription de la procédure :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions législatives et réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de développement durable, de protection de l'environnement et de la biodiversité,
- Adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour prendre en compte les évolutions de la commune,
- Assurer l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels,
- Redéfinir les secteurs de projet, notamment la ZAC de la Demi-Lieue,
- Intégrer de nouvelles orientations d'aménagement.

DE QUOI SE COMPOSE LE PLU ?

6 PIÈCES PRINCIPALES ...



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PROCÉDURE

UN TRAVAIL EN 6 GRANDES ÉTAPES ...

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

1

AOÛT À DÉCEMBRE 2022

LE PROJET

JANVIER À JUIN 2023

Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LES RÈGLES

Orientation d'Aménagement et de Programmation, plan de zonage et règlement

3

JUILLET À NOVEMBRE 2023

Réunion publique

PRINTEMPS 2023

Réunion publique

FIN 2023

L'ARRÊT DU PROJET DE PLU  
Délibération du conseil municipal

4

JANVIER À JUILLET 2024

NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2023

Je participe !

DESSINONS ENSEMBLE LE OSNY DE DEMAIN

Pendant toute la durée des études, nous mettons à disposition des Osnysoises et des Osnysois plusieurs supports de concertation pour entendre leur voix (cf. encart ci-dessous).

Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et définir ce que l'on souhaite pour notre commune de demain.

LA PHASE ADMINISTRATIVE

L'APPROBATION DU PLU

Délibération du conseil municipal

AUTOMNE 2024

Avis des Personnes Publiques Associées

DÉBUT 2024

Enquête publique

MI - 2024

Tous concernés

Informez-vous et participez

Des articles dans le Inf'OSNY

Une exposition publique évolutive disponible en mairie aux heures et jours ouvrables

Des réunions publiques aux étapes clés de la procédure pour échanger et débattre des contenus

Des publications régulières sur le site internet de la commune pour prendre connaissance du projet depuis chez vous

Un dossier ainsi qu'un registre de concertation, pour recueillir vos remarques écrites, disponibles en mairie aux heures et jours ouvrables

Vous pouvez également écrire :

par courrier : Monsieur le Maire  
14 rue William Thornley  
95520 Osny

ou par mail : urba@ville-osny.fr